République Française - Département de l'HERAULT

Commune de LAROQUE - 34190

PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 09 mai 2023					
Nbre conseillers : 19		En exercice:	19		
Présents:	18	Absents:	01		
Votants:	18	Représentés:	00		

Séance du : 16 mai 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Laroque, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr CIRIBINO Pierrick, Maire.

Etaient présents : CIRIBINO Pierrick, AGRANIER Mary-José, BRAGER Thierry, ABRY Christine, TRICOU Julien, BACH Olivier, BOURGOIN Françoise, RUIZ Renée, DURAND Anne, ANXIONNAT Elisabeth, NAJAS Chantal, PRUNIER Victor, PERON Quentin, CLET Jérémy, CAUMON Simone, BESSIERE Henri, RICOME Géralde, COSME Alain

Absents représentés :

Absents: RICO Jean-Christophe,

Secrétaire de séance : Madame AGRANIER Mary-José.

Pierrick CIRIBINO ouvre la séance et procède à l'appel nominal des membres. Il constate que les conditions de quorum son't remplies et il rappelle que le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal (06 avril 2023) a été envoyé par courriel à chacun des membres. Après un tour de table, ce compte rendu ést approuvé à l'unanimité. Les membres présents ont signé.

Nomination de la secrétaire de séance : Mary-José AGRANIER. L'assemblée peut valablement délibérer.

Avant l'ouverture de la séance, Pierrick CIRIBINO demande le rajout d'un sujet à l'ordre du jour de ce soir, qui ne peut pas attendre une prochaine réunion et qui doit être traité rapidement :

Etude préalable à la restauration de la bannière religieuse : demande de subvention

Approbation à l'unanimité.

REHABILITATION DE L'AIRE SPORTIVE TENNISTIQUE :

Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

Pierrick CIRIBINO, Maire et Thierry BRAGER, Adjoint aux affaires économiques présentent le projet de rénovation du complexe tennistique appartenant à la commune de Laroque.

Il s'agit de rénover les trois courts de tennis existants tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et écologiques actuels.

Pierrick CIRIBINO, Maire, précise qu'une convention d'utilisation et de gestion a été signée avec le Tennis Club Laroque. Le dossier du projet est présenté à l'assemblée ainsi que le cout prévisionnel des travaux :

- Rénovation court de tennis en résine :

76 823,00€ HT

- Transformation courts de tennis en terre artificielle :

187 514,00 € HT

- Éclairage tennis :

TOTAL

16 275,00 € HT 280 612,00 €HT

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité valide la réalisation du projet d'équipement ainsi que le cout prévisionnel total correspondant au montant des devis et au plan de financement.

Dans un deuxième temps, Pierrick CIRIBINO, Maire, sollicite l'autorisation du conseil municipal pour :

- solliciter la plus haute subvention possible auprès de l'agence nationale du sport (ANS)
- Solliciter auprès de tous les organismes (Région, Département de l'Hérault, Fédération Française du Tennis etc ...) la plus haute subvention possible

- Signer les documents afférents à cette affaire Approbation à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : Régime indemnitaire

Mary-José AGRANIER, adjointe chargée de l'administration générale et notamment des ressources humaines explique que, comme détaillé lors de la commission « administration générale » du 30 mai 2022 et conformément à la règlementation, le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) sera versé au personnel communal, titulaire à temps complet ou non. Elle rappelle que le RIFSEEP est scindé en deux parties. La partie fixe est versée chaque mois (IFSE), et la partie variable (CIA) est versée en juin et décembre. En ce qui concerne le CIA, les montants à attribuer à chaque agent ont été déterminés par cette même commission, en fonction des critères listés dans la délibération de mise en place du RIFSEEP du 16 décembre 2021.

Au vu de ces critères, les sommes sont regroupées par grade comme ci-dessous :

filière	grade	effectif	mode de paiement	montant pour le grade
administrative -	adjoint adm. Princ 2 ^{ème} cl	2	CIA	650,00
	adjoint adm. princ 1 ^{ère} cl	1	CIA	925,00
	TOTAL POUR LA FILIERE		1 575,00	
technique -	adjoint technique	2+2	CIA	310,70
	Agent de maitrise	2	CIA	700,00
	adjoint tec. princ. 1 ^{ère} cl	2	CIA	1 060,00
	Technicien principal 1 ^{ère} cl	1	CIA	175,00
TOTAL POUR LA FILIERE			2 245,70	
			TOTAL GENERAL	3 820,70

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'octroi du régime indemnitaire tel que décrit ci-dessus au personnel communal.

ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION DE LA BANNIERE RELIGIEUSE :

Demande de subvention

Pierrick CIRIBINO, Maire, explique que suite à l'inscription au titre des monuments historiques de la bannière de procession de l'Eglise Saint Marie-Madeleine, il convient de procéder à la restauration de cette dernière et pour cela, Pierrick CIRIBINO sollicite, des membres présents, l'approbation pour envoyer les demandes de subventions.

Il détaille le projet dont la totalité des travaux s'élèverait à 1 636,00€ ht.

Le plan de financement se détaille ainsi qu'il suit :

- DRAC 50 % soit 818,00 € - Commune 50 % soit 818,00 € TOTAL HT 1 636,00 €

Après discussion et étude, les membres présents adoptent à l'unanimité le projet et le plan de financement tels que présentés. Pierrick CIRIBINO est autorisé à signer les documents relatifs à cette demande et notamment la demande de subvention.

<u>D.I.A.</u> 2023-01770, 2023-01700, 2023-01999, 2023-01729, 2023-02240 et 2023-01577 : non-préemption

QUESTIONS DIVERSES

Pierrick CIRIBINO signale le projet d'installation d'une antenne relais sur la propriété d'un particulier. Il explique la situation aux élus et les informe de sa position sur le sujet.

Thierry BRAGER rappelle les problèmes de dégâts liés à la présence en nombre de sangliers.

Julien TRICOU relate les plaintes d'administrés sur la vitesse excessive dans carrière obscure

Géralde RICOME informe du manque de visibilité au carrefour de la croix du dimanche lorsque des véhicules sont stationnés sur les abords.

Alain COSME a constaté que certaines communes alentours réduisent ou éteignent l'éclairage public la nuit. Monsieur le Maire est réservé quant à l'extinction totale de l'éclairage public communal, la nuit.

Il rappelle que la commune a effectué la transition de l'éclairage à la LED pour l'intégralité de l'éclairage public qui a permis de substantielles économies.

Il déclare ne pas être opposé à la réflexion sur le sujet tout en précisant que :

- Il y a, à ce jour, un flou juridique
- il ne souhaite pas que les axes majeurs de la commune : RD 986 et RD 115 soient éteints pour des raisons de sécurité routière, ainsi que les zones sous vidéosurveillance pour des raisons de sécurité publique.

Christine ABRY rappelle qu'aura lieu la journée des associations, ce dimanche 21 mai au camping le tivoli. En revanche, elle précise qu'en cas de mauvais temps, elle sera reportée.

Simone CAUMON informe de la justesse du seul poste relais pour déposer les vêtements sur le Point d'Apport Volontaire (PAV) proche d'Intermarché. Elle va demander l'installation d'une deuxième colonne.

Françoise BOURGOIN, regrette les importants dépôts sauvages auprès des containers à poubelles (matelas, encombrants...)

Elle informe que la Chapelle Saint-Jean a ouvert aux vacances scolaires de pâques avec 429 visiteurs. Elle rappelle que ce lieu sera ouvert pour l'été du 1^{er} juillet au 16 septembre avec les saisonniers communaux et les bénévoles.

Enfin, elle précise que le concert de quatuor d'hommes a rencontré un vif succès, et précise qu'expositions de tableaux et autre concert... sont au programme cet été.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h25.